

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception <i>13/03/2013</i>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <i>13/03/2013</i>	N° d'enregistrement <i>CC-2013-011/DEAL/11DDX</i>
--	---	--

1. Intitulé du projet

Réalisation de TRAFIKERA - Système dynamique de gestion et d'exploitation du réseau routier de la Guadeloupe - Travaux de réalisation d'un réseau multitubulaire sous la Rivière Salée

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 10°f)	Seuils de la rubrique : Récupération de terrains sur le DPM d'une emprise totale inférieure à 2000m ² Dans le cas présent : 24m ² de tranchées + forage de 175ml sous la Rivière Salée

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les objectifs généraux de TRAFIKERA, le futur système dynamique de gestion du trafic et d'exploitation de Routes de Guadeloupe sont les suivants :

- * Transmettre à l'usager une information fiabilisée sur les conditions de circulation sur l'ensemble du réseau routier
- * Acquérir et interpréter en temps réel et en temps différé les informations de trafic
- * Prendre en compte les intérêts de la collectivité dans la gestion et la sécurité des déplacements, le report modal, les nuisances.

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire pour Routes de Guadeloupe de se doter d'équipements de gestion de trafic de surveillance du réseau et d'information usagers.

Ces équipements seront exploités (supervisés et pilotés) depuis le nouveau Centre opérationnel de Surveillance et de Gestion du Trafic (CSGT). Les travaux ont débuté en mai 2012 et doivent se terminer en juillet 2013.

Il convient de noter que ce projet bénéficie d'une subvention du FEDER au titre des NTIC.

4.2 Objectifs du projet

Initialement, le tracé du réseau d'exploitation dynamique (fibre optique et énergie) était prévu pour utiliser les fourreaux d'un forage déjà existant sous la Rivière Salée au Sud du Pont de la Gabarre, puis d'emprunter le tracé de la bretelle de Lauricisque.

Or, cette voie de sortie de la RN1 vers Pointe-à-Pitre a été dernièrement fermée à la circulation, et son devenir n'est pas arrêté. Ceci implique que le tracé du réseau d'exploitation dynamique n'était plus viable.

Ainsi, afin de tenir les objectifs de mise en service de Trafikera et de financement du FEDER, il a été décidé en urgence de réaliser un réseau multitubulaire par forage sous la Rivière Salée, côté Nord du Pont de la Gabarre, afin d'assurer une continuité entre la Grande-Terre et la Basse-Terre pour les réseaux d'exploitation dynamique de Routes de Guadeloupe.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est décomposé en trois sections :

1* Côté Ouest (DPM - Baie-Mahault) : 1 fourreau PVC de diamètre 90mm et 4 fourreaux PVC de diamètre 50mm seront mis en œuvre dans une micro-tranchée bétonnée de 15cm de large et 50cm de profondeur, sur une longueur de 160 ml environ.

2* Côté Est (DPR - Abymes) : 1 fourreau PVC de diamètre 90mm et 3 fourreaux PVC de diamètre 50mm seront mis en œuvre dans une micro-tranchée bétonnée de 15cm de large et 50cm de profondeur sur une longueur de 50 ml environ et ce réseau se raccordera à la chambre existante sur le domaine public routier à proximité de la RN1.

3* Pour le franchissement de la Rivière Salée, Routes de Guadeloupe a choisi d'employer une technique n'ayant pas d'impact sur le milieu et la navigation maritime contrairement à de l'ensouillage : le forage dirigé. Les travaux consistent en la mise en œuvre par forage d'un fourreau de diamètre extérieur 250mm, contenant 1 fourreau de 90mm et de 5 fourreaux de 40mm.

Les deux premières sections citées ci-avant, à la charge de l'entreprise Aqua TP, seront réalisées à la trancheuse et à la mini-pelle, en empruntant des chemins déjà existants.

Le forage sera réalisé par la société Gendry, dont le personnel est spécialement formé pour la réalisation de forages dirigés, avec une foreuse de 12 tonnes de marque Ditch Witch présente en Guadeloupe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour le fonctionnement de TRAFIKERA, des câbles de fibre optique et d'énergie électrique seront tirés à l'intérieur des fourreaux posés, afin de permettre la circulation des informations entre les équipements terrain et le Centre de Surveillance et de Gestion du Trafic.

Pour accéder à ces réseaux sur le terrain, des chambres de tirage type K2C et L5T seront positionnées sur le tracé de ce génie civil : deux chambres sont prévues côté Baie-Mahault et une chambre côté Abymes : ce seront à terme les seuls éléments visibles de ce réseau, qui sera totalement enterré et n'aura donc pas d'impact sur le paysage et la végétation.

Les techniciens de maintenance de Routes de Guadeloupe devront très occasionnellement, en cas de difficulté sur le réseau, ouvrir ces chambres de tirage pour effectuer la réparation nécessaire. Sinon, aucune intervention humaine sur site ne sera nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et l'exploitation de ce réseau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative.

Il n'est par ailleurs pas nécessaire d'effectuer de défrichement pour ces travaux.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas pour identifier si le projet est soumis à étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
* Emprise sur le Domaine Public Maritime (côté Bale-Mahault) : Tranchée de 160 mètres linéaires, pour une largeur de 0.15 mètres soit une superficie sous terre de 24 mètres carrés	24 m ² sous DPM (B/M)
* Emprise sous la Rivière Salée : Fourreau de 175 mètres linéaires, pour un diamètre de 0.25 mètres soit une superficie sous l'eau de 44 mètres carrés	44m ² sous Rivière Salée

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

La Gabarre
Baie-Mahault et Aymes (971)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ | Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 61° 33' 04" 68 Lat. 16° 15' 15" 42

Point d'arrivée : Long. 61° 32' 50" 05 Lat. 16° 15' 12" 28

Communes traversées :

Baie-Mahault et Aymes (971)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Chemins d'exploitation et friches dont décharge sauvage présente en bordure de Rivière Salée côté Baie-Mahault

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Villes de Baie-Mahault et des Abymes
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

* BAIE-MAHAULT :

** PPRn multirisques approuvé le 30 décembre 2005

** PPRt prescrit le 27 mars 2008

* ABYMES :

** PPRn multirisques approuvé le 4 septembre 2008

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

d'un site Natura 2000 ?

d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 12 m3 de déblais de tranchée seront évacués en décharge.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Il s'agit de travaux dont les emprises sont très réduites (cf page 3/10) et dont la consommation d'espaces est uniquement souterraine.

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Risques et nuisances

Est-il concerné par des risques naturels ?

Engendre-t-il des risques sanitaires ?

Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Commodités de voisinage

Est-il source de bruit ?

Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Engendre-t-il des odeurs ?

Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

Engendre-t-il des vibrations ?

Est-il concerné par des vibrations ?

Bruit généré par les engins pendant la phase chantier, mais zone des travaux non bâtie et déjà concernée par un fond sonore généré par la circulation sur la RN1.

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?

Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

Pollutions

Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?

Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?
Si oui, dans quel milieu ?

Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

**Patrimoine /
Cadre de
vie /
Population**

Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Les seuls rejets polluants dans l'air sont provoqués par les engins en phase chantier, mais cela est infime par rapport à la pollution générée par la circulation routière sur la RN1.

Seules les boues de forage issues des matériaux argileux formant le sous-sol de la Rivière Salée seront extraites au niveau de la zone de départ du forage. Ces effluents ne représentent aucun danger pour l'environnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des emprises très réduites du projet, de son caractère souterrain, de la durée courte et de l'absence de nuisance générée par ce chantier (4 semaines), ainsi que des techniques et matériaux non nuisibles employés, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires : Pour les annexes 2, 3 et 4 : voir note explicative jointe au présent formulaire

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Baie-Mahault**

le, **12 mars 2013**

Jean-Gabriel QUILLIN,
Directeur de Routes de Guadeloupe

Signature





Routes de Guadeloupe

**Réalisation de TRAFIKERA
Système dynamique de gestion et d'exploitation
du réseau routier de la Guadeloupe**

Travaux de réalisation d'un réseau multitubulaire sous la Rivière Salée

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

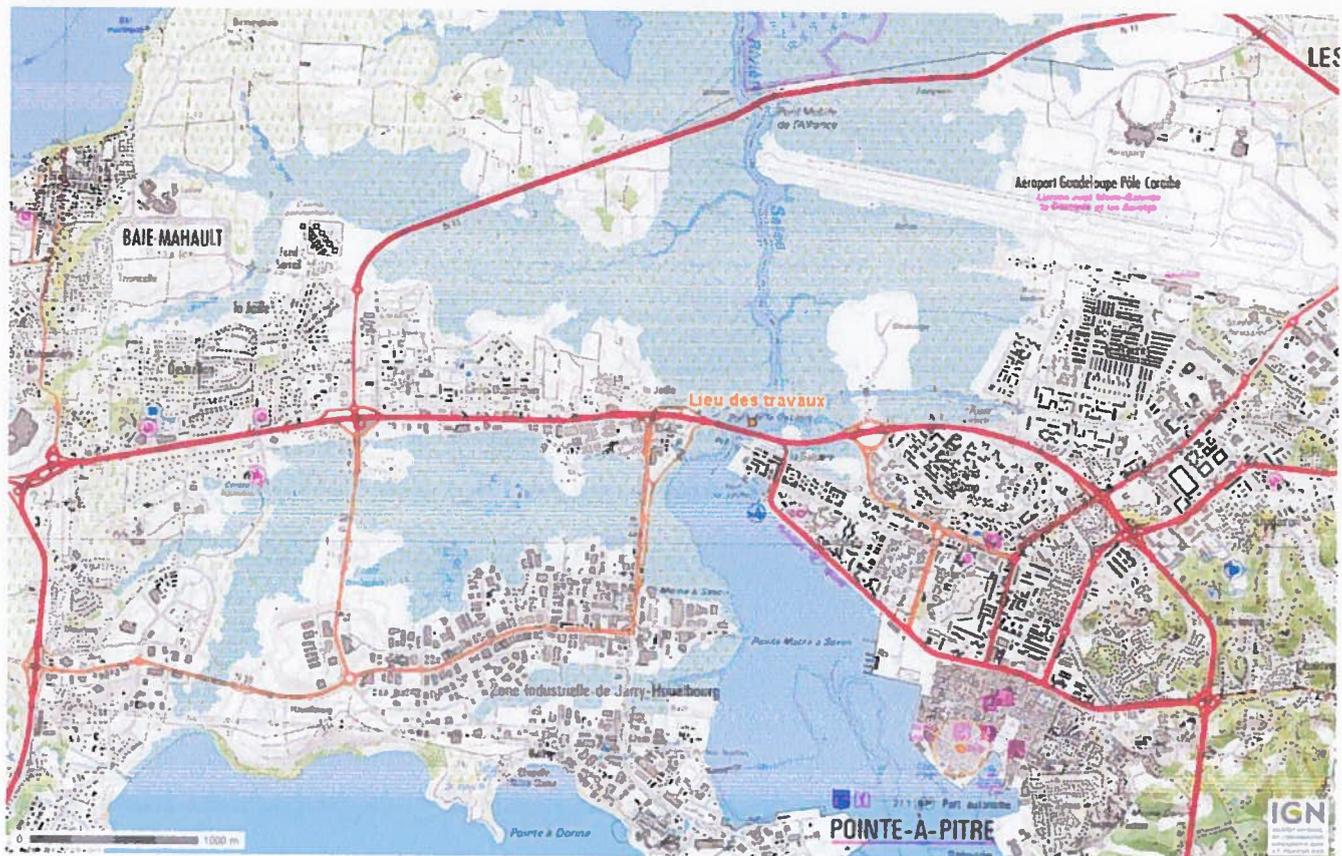
Annexes 2 – 3 – 4

- *Annexe 2 – Plan de situation*
- *Annexe 3 – Photographies de la zone d'implantation*
- *Annexe 4 – Plan du projet*

ANNEXE 2

Plan de situation

Les travaux se situent en bordure de la Route Nationale 1 (RN1), sur les communes de Baie-Mahault et des Abymes, sur le territoire de la Guadeloupe.



ANNEXE 3

Photographies de la zone d'implantation

Les prises de vue suivantes, datées de janvier 2013, correspondent aux points de départ et d'arrivée du forage, respectivement côté Baie-Mahault et côté Abymes.

Le point de départ du forage sera réalisé en bordure Nord de la RN1 le long du Pont de la Gabarre, entre les communes de Baie-Mahault et Abymes, avec comme extrémité les implantations suivantes :

- ✚ Côté Ouest (Baie-Mahault), en bordure Est du chemin d'exploitation longeant le pipeline de la SARA

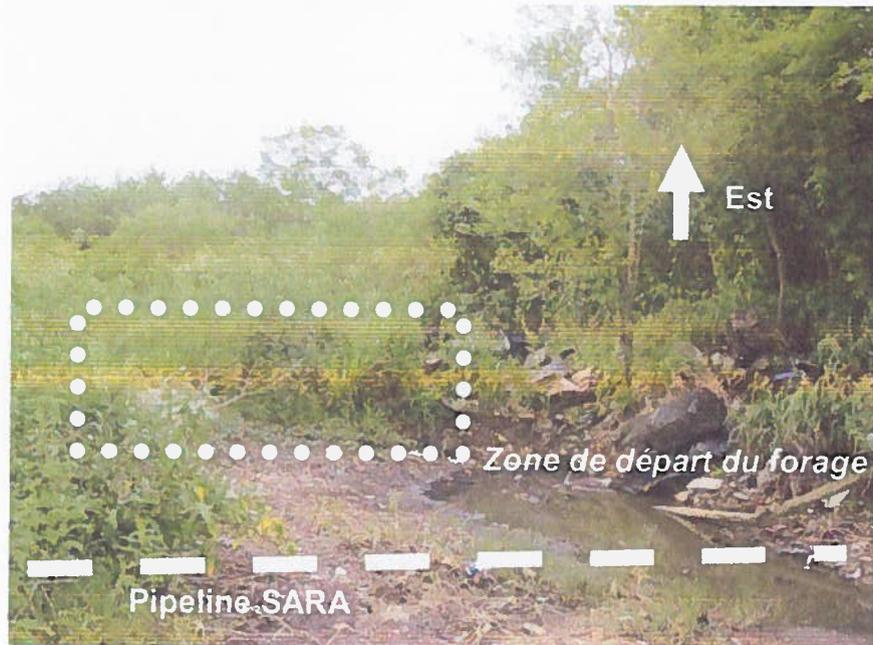


Photo 1 : extrémité Ouest du forage

- ✚ Côté Est (Abymes), en bordure Nord de la RN1, entre la glissière béton armé et la berge.

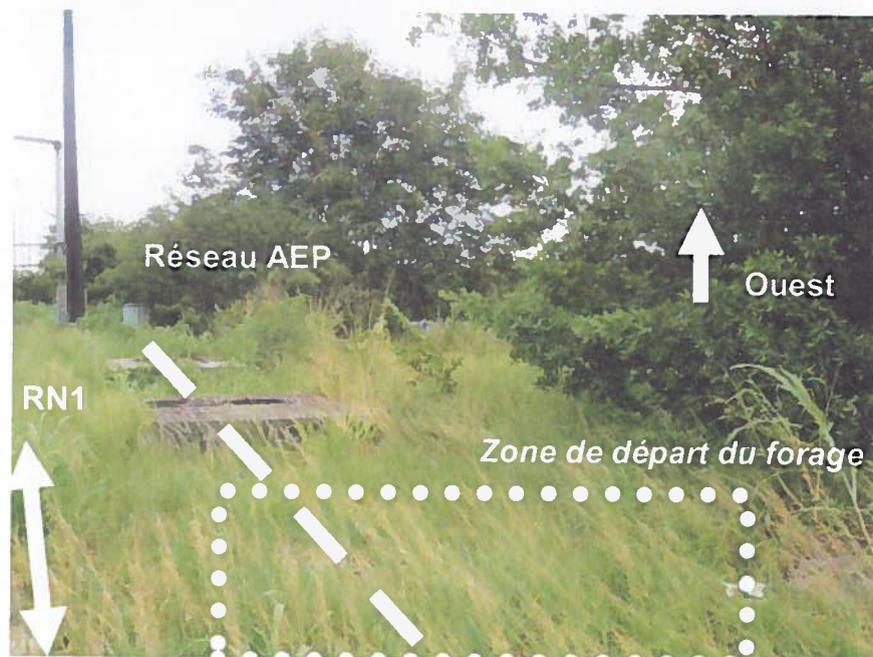
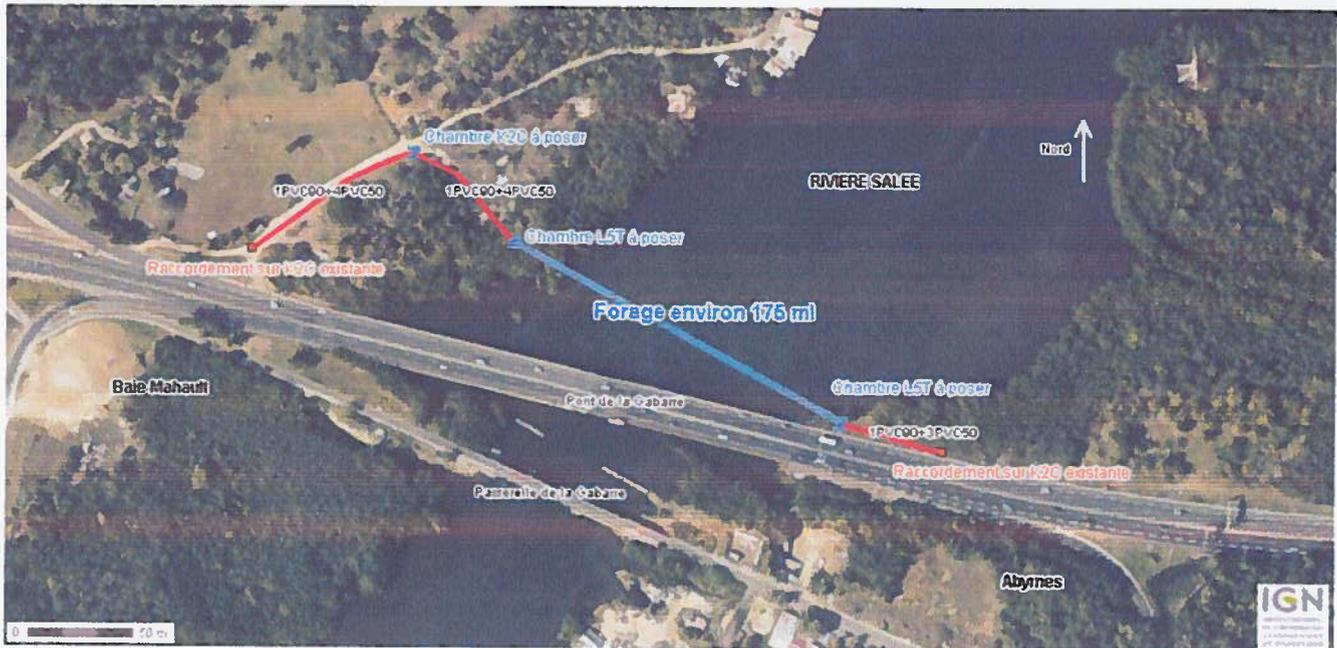


Photo 2 : extrémité Est du forage

ANNEXE 4

Plans du projet

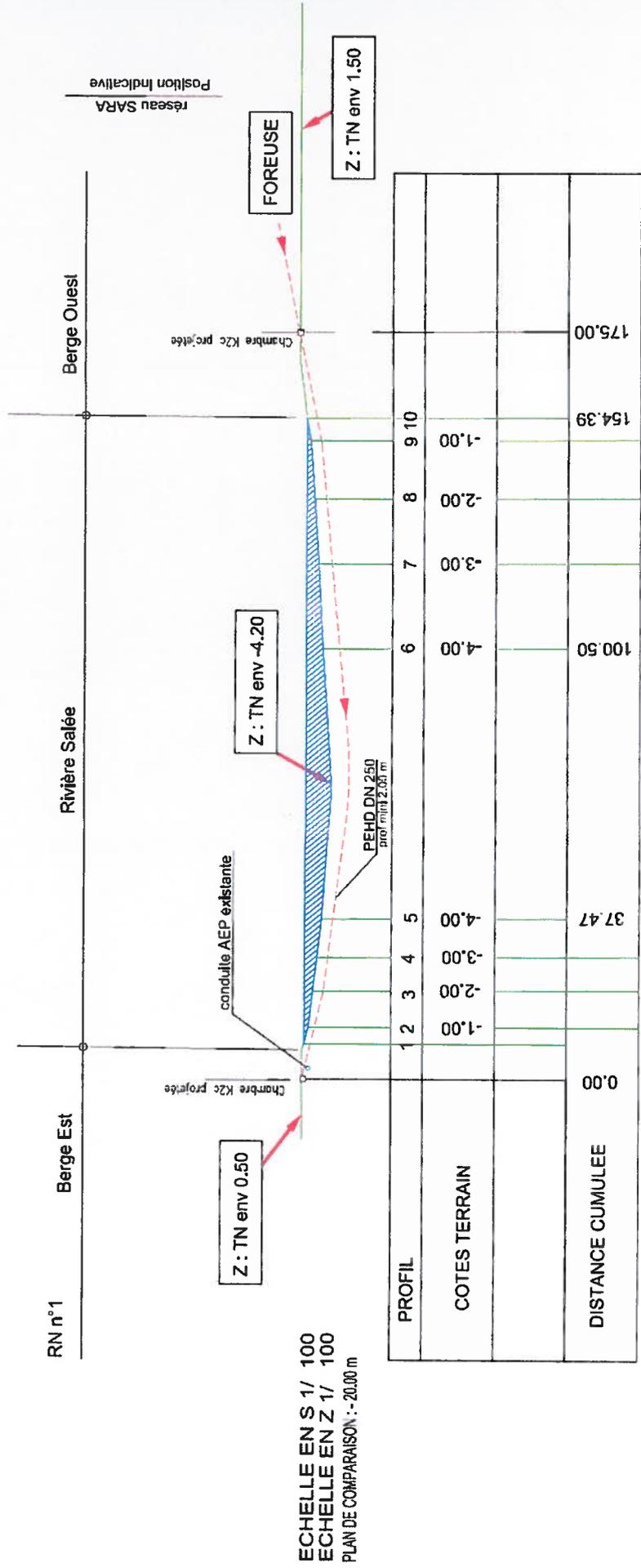
Le tracé en plan du réseau projeté est présenté ci-dessous :



Plans du projet (suite)

Le profil en long du réseau projeté en forage sous la Rivière Salée est présenté ci-après :

PROFIL EN LONG
Forage sous la rivière salée





Routes de Guadeloupe

Pôle Aménagement et
Prospectives



Jarry, le 26 février 2013

Monsieur Daniel NICOLAS
Directeur de l'Environnement de
l'Aménagement et du Logement

Service Aménagement du Territoire et
Organisation du Littoral
Pointe Fouillole
97100 POINTE-A-PITRE

Objet : Demande d'occupation temporaire du domaine public

N / Réf :

D 2013/45

Affaire suivie par : Marie-Anna SAINT-PRIX

Tel : 0590 38 07 43 - Fax : 0590 38 07 09

Courriel : marie-anna.saint-prix@routesdegadeloupe.fr

Monsieur le Directeur,

Je sollicite, pour le compte de l'établissement public Routes de Guadeloupe, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat, afin de réaliser des travaux pour la mise en place d'un réseau multitubulaire sous la Rivière Salée.

Cette opération a pour objectif de permettre le raccordement en fibre optique des équipements de terrain déployés dans le cadre du projet de Système dynamique de gestion et d'exploitation du réseau routier de la Guadeloupe, appelé TRAFIKERA.

Les pièces justificatives figurent dans le dossier joint au présent courrier.

Je me permets d'attirer votre attention sur le caractère urgent de cette demande. En effet, la solution technique retenue est intervenue suite à la fermeture de la bretelle RN1/RD24 de lauricisque. La mise à disposition de ce réseau est indispensable pour assurer le démarrage du PC de supervision du trafic prévu en juillet 2013.

Je vous précise par ailleurs que la Direction de la Mer a été contactée. Compte-tenu qu'il n'y a pas d'impact sur le domaine mouillé ni sur la navigation, il n'est pas nécessaire de solliciter leur autorisation pour l'occupation du domaine public.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,



Jarry
Jean-Gabriel QUILLIN

Établissement public de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes de Guadeloupe
B.P. 2126 97194 Jarry cedex

téléphone : 05 90 38 07 07 - télécopie : 05 90 38 07 09 - contact@routesdegadeloupe.f



Routes de Guadeloupe

**Réalisation de TRAFIKERA
Système dynamique de gestion et d'exploitation
du réseau routier de la Guadeloupe**

Travaux de réalisation d'un réseau multitubulaire sous la Rivière Salée

***Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public
Notice explicative et justificative de l'opération***

- *Notice explicative et justificative de l'opération*
- *Plan de situation*
- *Extrait cadastral*
- *Estimation des travaux*

INTRODUCTION

Généralités

Objectifs de l'opération

Les objectifs généraux de **TRAFIKERA**, le futur système dynamique de gestion du trafic et d'exploitation de Routes de Guadeloupe sont les suivants :

- ✚ Transmettre à l'utilisateur une information fiable sur les conditions de circulation sur l'ensemble du réseau routier ou sur son itinéraire :
 - ✓ Avant le trajet
 - ✓ Pendant le trajetafin d'optimiser l'infrastructure existante et d'améliorer la sécurité
- ✚ Acquérir et interpréter en temps réel et en temps différé les informations de trafic afin d'établir et d'appliquer les stratégies d'exploitation optimales
- ✚ Prendre en compte les intérêts de la collectivité dans la gestion des déplacements, le report modal, les nuisances... et ouvrir des perspectives d'évolution du système

Pour répondre à ces objectifs, il est nécessaire pour Routes de Guadeloupe de se doter d'équipements de gestion de trafic de surveillance du réseau et d'information usagers.

Ces équipements seront exploités (supervisés et pilotés) depuis le nouveau Centre opérationnel de Surveillance et de Gestion du Trafic (CSGT).

Les travaux ont débuté en mai 2012 et doivent se terminer en juillet 2013.

Il convient de noter que ce projet bénéficie d'une subvention du FEDER au titre des NTIC.

Travaux concernant la présente demande

Initialement, le tracé du réseau d'exploitation dynamique (fibre optique et énergie) était prévu pour utiliser les fourreaux d'un forage déjà existant sous la Rivière Salée au Sud du Pont de la Gabarre, puis d'emprunter le tracé de la bretelle de Lauricisque.

Or, cette voie de sortie de la RN1 vers Pointe-à-Pitre a été dernièrement fermée à la circulation, et son devenir n'est pas arrêté. Ceci implique que le tracé du réseau d'exploitation dynamique n'était plus viable.

Ainsi, afin de tenir les objectifs de mise en service de Trafikera et de financement du FEDER, il a été décidé en urgence de réaliser un réseau multitubulaire par forage sous la Rivière Salée, côté Nord du Pont de la Gabarre, afin d'assurer une continuité entre la Grande-Terre et la Basse-Terre pour les réseaux d'exploitation dynamique de Routes de Guadeloupe.

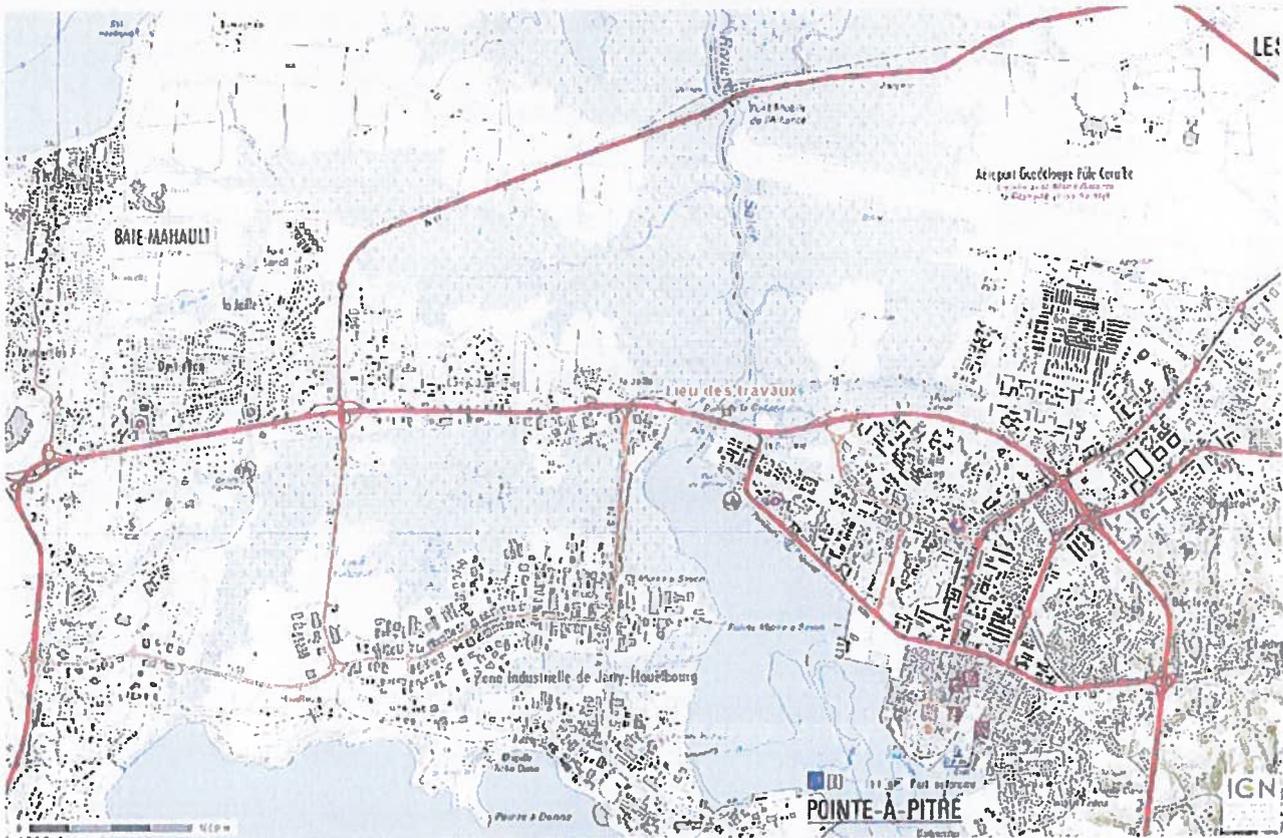
Au regard de la programmation globale de l'opération, ces travaux de réalisation d'un forage sous la Rivière Salée doivent démarrer **début mars 2013**. Leur durée prévisionnelle est de **4 semaines**.

FORAGE SOUS LA RIVIERE SALEE

Principe d'implantation du réseau

Plan de situation

Les travaux se situent en bordure de la Route Nationale 1 (RN1), sur les communes de Baie-Mahault et des Abymes, sur le territoire de la Guadeloupe.



Objet

Le tracé en plan du réseau projeté est présenté ci-dessous :



Réseau sur la partie terrestre

Sur la partie terrestre, les réseaux suivants seront posés (voir tracé en rouge sur le plan précédent) :

- ⬇ Côté Ouest (Baie-Mahault) : 1 fourreau PVC de diamètre 90mm et 4 fourreaux PVC de diamètre 50mm seront mis en œuvre dans une micro-tranchée bétonnée de 15cm de large et 50cm de profondeur, sur une longueur de 160 ml environ.
- ⬇ Côté Est (Abymes) : 1 fourreau PVC de diamètre 90mm et 3 fourreaux PVC de diamètre 50mm seront mis en œuvre dans une micro-tranchée bétonnée de 15cm de large et 50cm de profondeur sur une longueur de 50 ml environ et ce réseau se raccordera à la chambre existante sur le domaine public routier à proximité de la RN1.

Extrait cadastral

Les parcelles concernées ne sont pas répertoriées au Cadastre, cependant les parcelles avoisinantes figurent ci-après :

Rapport parcellaire - forage côté ouest

Parcelle - BAIE MAHAULT (971103) - AK0124

Adresse	Surface cadastrale	Compte propriétaire
LA JAILLE	9700 m ²	+00001

Propriétaires

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droit
ETAT, MINISTRE DES FINANCES DU BUDGET ET DE LA PRIVATISATION		DESMARIS 97100 BASSE TERRE		PROPRIETAIRE
ETAT PAR LE SERVICE DES AFFAIRES MARITIMES DE LA DDE		FOUILLOLE 97110 POINTE A PITRE PRINCIPAL		GERANT, MANDATAIRE, GESTIONNAIRE

Subdivisions

Subdivision	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (C)	Référence (C)
	Terres		Terre	01	9700 m ²	15635	8281
Total :					9700	15635	8281



Rapport parcellaire - forage côté est

Parcelle - LES ABYMES (971 101) - CZ0345

Adresse	Surface cadastrale	Compte propriétaire
GRAND CAMP	79021 m ²	-00044

Propriétaires

Nom	Etat civil	Adresse	Indivision	Droit
DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE/CONSEIL GENERAL		0000 BD GEN. GAL FELIX EBOUE 97100 BASSE TERRE		PROPRIETAIRE

Subdivisions

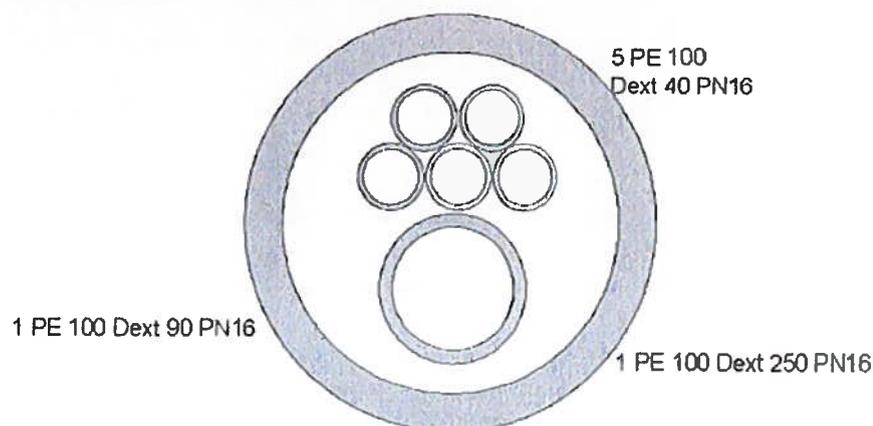
Subdivision	Groupe	Nature	Occupation	Classe	Surface (m ²)	Revenu (€)	Référence (€)
	Landes		Landes	01	79021 m ²	1820	964
total :					79021	1820	964



Forage sous la Rivière Salée

Pour le franchissement de la Rivière Salée, Routes de Guadeloupe a choisi d'employer une technique n'ayant pas d'impact sur le milieu et la navigation maritime contrairement à de l'ensouillage : le forage dirigé.

Les travaux consistent en la mise en œuvre par forage d'un fourreau de diamètre extérieur 250mm, contenant 1 fourreau de 90mm et de 5 fourreaux de 40mm, selon le schéma de principe ci-dessous :



A la sortie du forage, une chambre de tirage sera posée sur chacune des berges.

Forage sous la Rivière Salée (suite)

Le point de départ du forage sera réalisé en bordure Nord de la RN1 le long du Pont de la Gabarre, entre les communes de Baie-Mahault et Abymes, avec comme extrémité les implantations suivantes :

- ↓ Côté Ouest (Baie-Mahault), en bordure Est du chemin d'exploitation longeant le pipeline de la SARA



Photo 1 : extrémité Ouest du forage

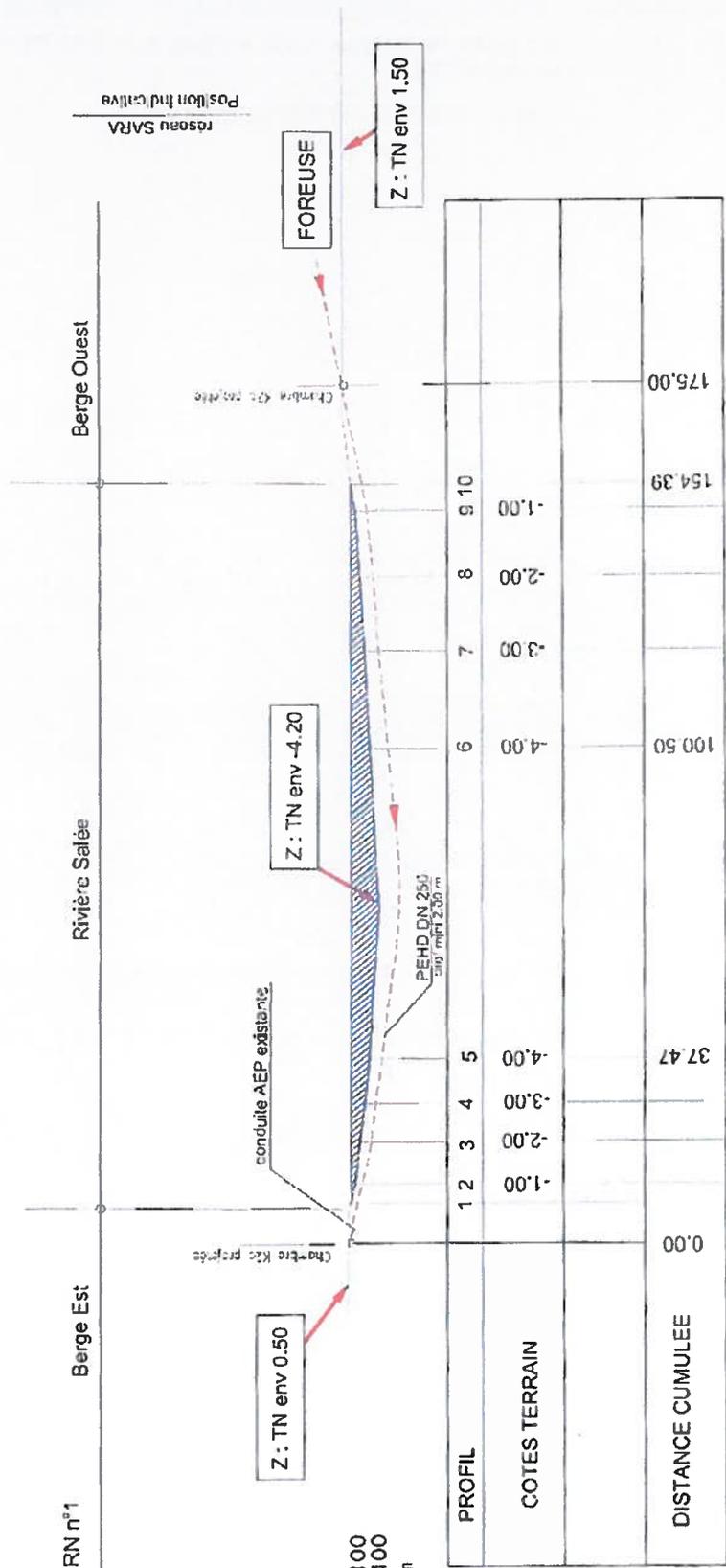
- ↓ Côté Est (Abymes), en bordure Nord de la RN1, entre la glissière béton armé et la berge.



Photo 2 : extrémité Est du forage

La profondeur minimale de passage du réseau sera de -2 m/TN sous les berges et le fond du lit mineur de la Rivière Salée, afin de préserver le réseau de dragages ultérieurs. Un profil en long est proposé à la page suivante.

PROFIL EN LONG
Forage sous la rivière salée



ECHELLE EN S 1/ 100
 ECHELLE EN Z 1/ 100
 PLAT DE COMPARAISON : -20.00 m

Estimation des travaux Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise AQUA TP pour un montant de 198 555 € TTC.

Le cadre de DPGF est joint en annexe.



Routes de Guadeloupe
Voie Principale
Z.I. de Jarry
97 122 Baie-Mahault
Tél: 05-90-38-07-07

Routes de Guadeloupe

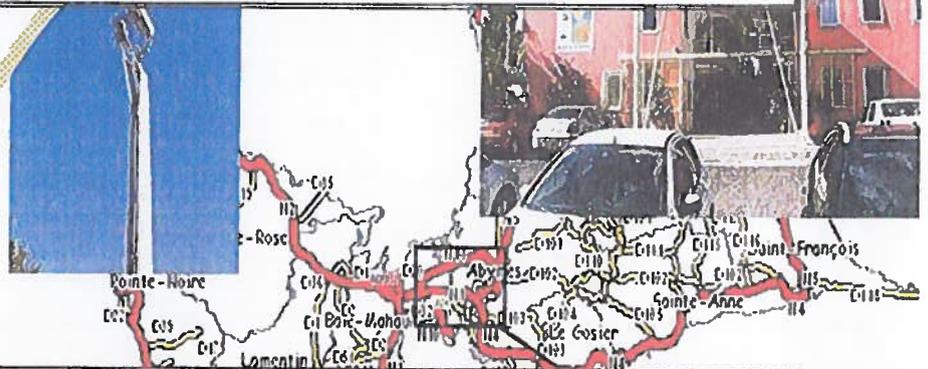
Maître de l'ouvrage : Routes de Guadeloupe

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX n°

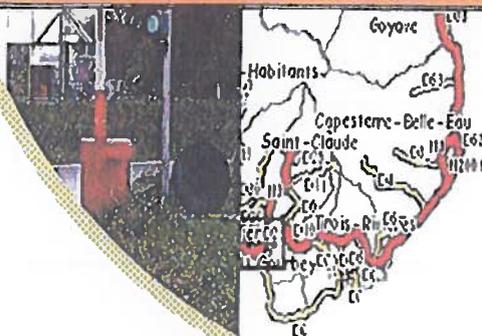
RDG	PAP	AO	2012	005
-----	-----	----	------	-----

Objet du marché

Réalisation d'un réseau multitubulaire sous la Rivière Salée



A4 – Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)



1. Introduction

2. Methodology

3. Results

4. Discussion

5. Conclusion

6. References

7. Appendix

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N°prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
Famille F01 Installations, forfaits divers						
	F0101	<p>Installations de chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais et dispositions liés au stockage des matériaux et matériels, hors emprises des routes concernées par les travaux, aucun terrain n'étant alloué au titulaire de ce marché, • les dépenses éventuelles d'achat ou de location de terrains, • les aménagements de terrains, y compris la fourniture et la mise en œuvre de matériaux d'apport pour la réalisation des pistes, plates-formes, aires de stockage et de fabrication, zones de dépôt,... nécessaires aux travaux, • l'assainissement et l'entretien de ces aménagements, ainsi que les aménagements nécessaires à la protection de l'environnement, • les frais d'évacuation et de traitement des différents déchets, • les frais d'installation, d'entretien et de fonctionnement des ateliers, entrepôts, bureaux et locaux divers, • les aménagements des accès spécifiques depuis les voies publiques (entrées/sorties) par la réalisation d'une voie en tuf de 3m de large, leur entretien et leur nettoyage régulier, • les constats contradictoires sur l'état des voiries avant et après travaux, • les frais relatifs aux signalisations et protections de chantier • les frais relatifs aux mesures de sécurité édictées par le gestionnaire des voiries circulées, pour les travaux sur, sous et à proximité de la circulation publique, • les frais relatifs aux contraintes et sujétions liées à la présence de réseaux (aériens ou enterrés), dans l'environnement et au droit des travaux, • la dépose des clôtures existantes et la pose de clôtures de chantier sur l'ensemble de l'emprise des travaux concernés, pour rendre le site inaccessible au public, • les frais de gardiennage spécifiques du chantier, • le maintien des accès aux riverains, • les installations communes et les frais relatifs aux dispositions à prendre en matière de sécurité et d'hygiène, • l'enlèvement en fin de travaux des installations, pistes et plates-formes générales de chantier et l'évacuation des matériaux non utilisés et la démolition complète de tous les ouvrages provisoires, • l'amenée et le repliement de tous les matériels ainsi que l'exécution, l'entretien et l'enlèvement de tous les ouvrages provisoires nécessaires et qui ne sont pas explicitement définis dans les libellés des autres prix du marché, • les ouvrages provisoires (busages, déviations de réseaux existants ou fossés,...) destinés à maintenir les écoulements naturels, du fait de la réalisation des travaux, • la remise en état des lieux à l'identique en fin de travaux, y compris ceux éventuellement utilisés en dehors de l'emprise des travaux. 	Forfait	1,00		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N°prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
F0102		Etudes et épreuves d'exécution, PAQ, PPSPS, PAE <ul style="list-style-type: none"> • l'établissement, les modifications éventuelles, les frais de tirage, de transmission et la remise au Maître d'Œuvre des documents d'exécution décrits au 2.6 du fascicule 4 du CCTP. • l'établissement des PAQ, PPSPS, PAE conformément au CCTP et aux réglementations en vigueur, ainsi que la participation des représentants de l'entreprise et de ses sous-traitants (quel que soit leur nombre) aux réunions (quel que soit leur nombre). • les levés topographiques et bathymétriques rendus nécessaires pour la réalisation des études d'exécution. • les frais liés à l'exercice d'un système de contrôle intérieur (Interne et externe) des études d'exécution, • les frais liés à l'intervention du chargé des études d'exécution, • les frais liés aux réunions études, aux réunions de coordination études/travaux et aux réunions provoquées par le Maître d'œuvre. 	Forfait	1,00		
F0103		Recolement <ul style="list-style-type: none"> • l'établissement par l'Entrepreneur des documents conformes à l'exécution des ouvrages relatifs à l'ensemble des travaux rémunérés, ainsi que les documents de recolement relatifs à l'ensemble des travaux réalisés, conformément au CCAP et au fascicule 4 du CCTP, article 2.11 	Forfait	1,00		
F0104		Reconnaissance des réseaux et piquetage <ul style="list-style-type: none"> • les frais correspondants à la reconnaissance des réseaux situés sur la totalité des emprises du projet, ainsi que leur piquetage, tel que défini au CCAP et au CCTP, afin que l'Entrepreneur puisse avoir connaissance de la présence de réseaux sur le chantier. • l'établissement des DICT dans les 8 jours suivant la notification de l'OS de démarrage de la période préparatoire, ainsi que leur suivi, • l'organisation et la participation aux visites de piquetage des réseaux avec les concessionnaires concernés. • la réalisation de fouilles et sondages permettant d'identifier la présence de réseaux, et la remise en état du site à l'identique. • la signalisation de chantier permettant un balisage des zones concernées par ces opérations préalables, si celles-ci ont lieu sur chaussées. 	Forfait	1,00		
Sous-total HT						

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N°prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
Famille F02		Travaux de forage et réseaux				
F0201		<p>Opérations préalables avant fonçage</p> <ul style="list-style-type: none"> • le dégagement des emprises des travaux sur tous types de terrains et tous types de sols. • l'abattage, l'élagage, l'arrachage des arbres de toutes dimensions, taillis, broussailles, haies, ainsi que l'extraction des souches de toutes dimensions, • l'évacuation des produits ramassés en dépôt proposé par l'Entrepreneur et agréé par le maître d'œuvre, ainsi que les sujétions particulières dues aux dispositions imposées par les services de protection civile, de l'environnement et de l'équipement, • l'ensemble des dispositions préalables permettant l'exécution des forages ou fonçages, par la création d'une fosse ou d'une plateforme en entrée et en sortie, quelle que soit leur dimension ou leur profondeur. • la protection des réseaux existants, et les sujétions relatives au croisement et longement de réseaux existants • les dispositions permettant l'accessibilité au fond de fosse, • l'extraction des matériaux, quelles que soient leur profondeur et leur nature, et la mise en dépôt provisoire des déblais après acceptation par le Maître d'Œuvre du lieu • l'arasement des fonds de fosses, • la fourniture et la pose d'un blindage jointif en palplanches métalliques enclenchées ou d'une autre solution technique adaptée, proposée par l'Entrepreneur, • la fourniture éventuelle et la pose de cadres de soutènement de blindage, • le dressage du bord de fouille et la stabilisation du fond de fouille en tuf sur une épaisseur de 30cm, • la fourniture et la mise en place de l'installation de pompage, y compris les alimentations en énergie, • les pompes proprement dits pendant les travaux pour épuisement des eaux de toutes origines, quelle que soit la puissance de pompage nécessaire, • la création d'ouvrages d'assainissement provisoires aux abords des fosses, • toutes sujétions de protection des talus de l'ouvrage à franchir, • toutes sujétions pour assurer la sécurité du personnel de chantier et des usagers des voiries pendant toute la durée des travaux, • la remise en état, à l'identique, de la zone concernée par les travaux. 	Forfait	1,00		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N°prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
	F0202	<p>Forage diamètre 250 yc alésage et PEHD250 PN16</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'amenée et le repli du matériel sur le chantier ou le transfert éventuel à une autre fosse, • le montage et le démontage de l'ensemble du matériel dans chaque fosse, • le scellement des rails de guidage sur la plateforme, • la reconstitution des abords, • le fonctionnement de la machine de forage, • la fourniture et le soudage des tubes, • le transport et le déchargement des tubes, • le stockage sur chantier, • le recape soigné des extrémités suivant les plans de raccordements précis, • la détection du forage à l'avancement en milieu marin, y compris les sujétions de navigation et d'intervention de plongeurs, • l'injection-blocage des vides subsistant après fonçage entre les tuyaux et le terrain, • l'installation et le repliement du matériel d'injection (pompe avec compteur volumétrique, malaxeur, conduites, etc.) et les alimentations en eau et énergie nécessaires, • la fourniture et la mise en œuvre du coulis d'injection adapté au sol, • le rebouchage des trous d'injection et le nettoyage du tuyau, • les sujétions de travail dans des conditions géotechniques défavorables : matériaux meubles, • les sujétions liées à la nécessité éventuelle de réaliser le forage avec un diamètre ou sur un linéaire supérieur, • les sujétions liées à la nécessité éventuelle de réaliser le forage à plusieurs reprises en cas d'échec du tir. 	Mètre linéaire	175,00		
	F0203	<p>Sous tubage par 1 fourreau PE100 Dext90 PN16 et 5 fourreaux PE100 Dext40 PN16</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'épuisement, de rabattement de nappe, et de pompage éventuels, • la fourniture, le transport et la pose des canalisations, • la réalisation d'une batterie de fourreaux composée des 6 fourreaux décrits ci-avant, • leur assemblage y compris joints, sujétions de coupes, perçages, raccordement, le réglage précis des canalisations, • l'aiguillage des fourreaux avec un fil de résistance minimale de 100daN, • l'évacuation des emballages et chutes, • les sujétions liées à la difficulté de mise en œuvre des fourreaux dans le forage, • les sujétions liées à reprise complète des travaux de forage et de sous-tubage en cas de résultats insatisfaisants aux essais d'étanchéité et de mandrinage. 	Mètre linéaire	175,00		
	F0204	<p>Ouverture de tranchée 15x50cm</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation d'une tranchée 15cm x 50cm minimum quel que soit le type de matériel employé, • l'évacuation en dépôt définitif des matériaux de la fouille, • les sujétions d'exécution dues à la discontinuité de l'opération, à la fois géographique et dans le temps, • les sujétions d'exécution liées aux difficultés d'accès. 	Mètre linéaire	210,00		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N°prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
F0205		Canalisations : 1 fourreau PVC90 PN10 et 3 fourreaux PVC50 PN16 <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'épuisement, de rabattement de nappe, et de pompage éventuels en fond de fouille, • le dressage et le réglage du fond de fouille, • la fourniture, le transport et la pose des canalisations, • le peignage des fourreaux dans la fouille, • leur assemblage y compris joints, sujétions de coupes, perçages, raccordement, le réglage précis des canalisations puis le calage dans la tranchée, • l'évacuation des emballages et tourets vides, • les sujétions d'exécution liées à des longueurs courtes, ou dues à la discontinuité de l'opération, à la fois géographique et dans le temps. 	Mètre linéaire	50,00		
F0206		Canalisations : 1 fourreau PVC90 PN10 et 4 fourreaux PVC50 PN16 <ul style="list-style-type: none"> • les frais d'épuisement, de rabattement de nappe, et de pompage éventuels en fond de fouille, • le dressage et le réglage du fond de fouille, • la fourniture, le transport et la pose des canalisations, • le peignage des fourreaux dans la fouille, • leur assemblage y compris joints, sujétions de coupes, perçages, raccordement, le réglage précis des canalisations puis le calage dans la tranchée, • l'évacuation des emballages et tourets vides, • les sujétions d'exécution liées à des longueurs courtes, ou dues à la discontinuité de l'opération, à la fois géographique et dans le temps. 	Mètre linéaire	160,00		
F0207		Remblaiement en béton C30/37 autoplaçant <ul style="list-style-type: none"> • la fourniture, le transport du béton et le matériel nécessaire à sa mise en œuvre, • les fournitures telles que définies au CCTP (classe de résistance C30/37), • les sujétions liées à la prévention de l'alcali-réaction, • la mise en œuvre du béton, • les sujétions de bétonnage par temps chaud, • les surconsommations de béton liées entre autres aux irrégularités des tranchées, à des largeurs ou profondeurs plus importantes dues au matériel employé, etc., • les sujétions particulières d'exécution (exiguité, proximité de la voie publique maintenue sous circulation,...) et celles liées aux contraintes de respect de l'environnement. 	Mètre cube	16,00		

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Série	N° prix	libellé	Unité	Qté	Pu	Montant HT
	F0208	Chambre de tirage L5T <ul style="list-style-type: none"> • les terrassements nécessaires, • l'évacuation des terres excédentaires en décharge, • le drainage de la chambre par la réalisation d'un massif drainant (puisard) si la chambre est en point bas, ou d'une sortie par tuyau PVC40 vers un point de rejet, • la fourniture et mise en œuvre du béton de propreté sur 0.05m d'épaisseur avant pose de la chambre, avec une ouverture pour le drainage, • la fourniture et la pose de la chambre préfabriquée, • la fourniture et la pose d'une grille de protection en acier galvanisé verrouillable sur le cadre, • la fourniture et la pose des fermetures avec un tampon 250kN verrouillable, • le percement des masques, • le raccordement des fourreaux à la chambre et la maçonnerie sur les masques, • le remblaiement autour de la chambre en béton maigre, • la remise en état des lieux à l'identique. 	Unité	2,00		
	F0209	Chambre de tirage K2C <ul style="list-style-type: none"> • les terrassements nécessaires, • l'évacuation des terres excédentaires en décharge, • le drainage de la chambre par la réalisation d'un massif drainant (puisard) si la chambre est en point bas, ou d'une sortie par tuyau PVC40 vers un point de rejet, • la fourniture et mise en œuvre du béton de propreté sur 0.05m d'épaisseur avant pose de la chambre, avec une ouverture pour le drainage, • la fourniture et la pose de la chambre préfabriquée, • la fourniture et la pose d'une grille de protection en acier galvanisé verrouillable sur le cadre, • la fourniture et la pose des fermetures avec un tampon 400kN verrouillable, • le percement des masques, • le raccordement des fourreaux à la chambre et la maçonnerie sur les masques, • le remblaiement autour de la chambre en béton maigre, • la remise en état des lieux à l'identique. 	Unité	1,00		
	F0210	Contrôle des fourreaux par mandrinage <ul style="list-style-type: none"> • le contrôle de la batterie de fourreaux, quel que soit leur nombre, par mandrinage, conformément aux dispositions du CCTP, • la fourniture et le passage d'un furet calibré dans chaque alvéole du réseau constitué, • la mise en place de bouchons étanches sur toutes les conduites, • l'établissement des fiches de mandrinage. 	Mètre linéaire	385,00		
	F0211	Contrôle de l'étanchéité des fourreaux <ul style="list-style-type: none"> • le contrôle de la batterie de fourreaux, quel que soit leur nombre, conformément aux dispositions du CCTP, • la fourniture, l'étalonnage et le fonctionnement des dispositifs permettant le contrôle de l'étanchéité dans chaque alvéole du réseau constitué, • l'établissement des fiches de contrôle d'étanchéité 	Mètre linéaire	385,00		
Sous-total HT						
Total HT						
TVA 8,5%						
Total TTC						